Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2020

# Comment les collectivités territoriales viennent en aide aux entreprises Vauclusiennes ?

Les représentants de la Région, de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, des Chambres des métiers et de l'Agriculture, du Département, du Grand Avignon et de la Ville ont examiné les mesures financières prises au plan national et régional pour soutenir les entreprises Vauclusiennes. Extraits de ce qu'ils ont convenu de faire ensemble.

**En complément du Fonds Covid-Résistance**

En complément de la création du Fonds Covid-Résistance, les quatre collectivités : Région, Département, Agglomération et Ville ont décidé de maintenir leurs aides au tissu culturel, en particulier pour les festivals, en fonction des charges fixes et des engagements déjà actés par les organisateurs et de l'absence de recettes en billetterie. En sus de sa participation au Fonds Covid-Résistance, le Grand Avignon prévoit 500 000€ supplémentaires pour ces dispositifs territoriaux et sera accompagné financièrement par le Département.

**Fonds Covid-Résistance**

Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2020

Pour mémoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignation) a créé un fonds d'aide régional intitulé 'Covid résistance' de 10M€, invitant chaque territoire à y adhérer en engageant 2€ par habitant abondés de 2€ supplémentaires par la Région au profit des entreprises desEPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

*Tous les détails sur : https://www.echodumardi.com/economie/la-region-le-departement-les-etablissements-publics-entrent-en-resistance-contre-le-covid-19/*

**Pour les entreprises fragilisées non éligibles aux dispositifs**

La CCI renseignera les collectivités sur le contingent d'entreprises qui, pour des motifs divers, pourrait être inéligible aux dispositifs mis en place afin d'organiser pour celui-ci un soutien exceptionnel. Les commerces de centre-ville, entreprises à part entière déjà très éprouvées par la période des gilets jaunes ont d'ores et déjà accès aux dispositifs mis en œuvre et bénéficieront d'un effort particulier sous des formes à préciser et pour accompagner la période de reprise.

**Agriculture : les circuits courts, nouveau paradgime économique**

Pour ce qui est de l'agriculture, les dispositifs sont différents et relèvent de fonds spéciaux. Dans ce secteur, celui de l'agriculture méditerranéenne, maraîchage et arboriculture, la Chambre d'agriculture qui travaille depuis longtemps sur la mise en place méthodique de circuits courts voit son orientation en phase avec la satisfaction des besoins actuels que met en lumière le confinement.

**La reprise à moyen et court terme**

Il existe deux scénarii, celui de l'entreprise qui, sur le moyen terme, conserve un carnet de commandes rempli et celui des entreprises qui ont une activité de court terme, qui repartira dès au jour du déconfinement. C'est en particulier le cas des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Des actions de promotion seront mises en œuvre pour assurer la relance du tourisme. Dans la phase à venir du déconfinement, un accompagnement en ingénierie des entreprises est prévu notamment pour celles qui devront appliquer des mesures sanitaires spécifiques pour la reprise de leur activité.

**L'aspect sanitaire**

Enfin, sur l'accompagnement sanitaire de la population, l'ensemble des partenaires s'est accordé sur l'absence de directives claires du Gouvernement inhérentes aux modalités du déconfinement, notamment en besoin de matériel de protection pour les répondre aux demandes de fonctionnement des services publics, des établissements hospitaliers ou des Ephad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et leur personnel.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !